

CHARTRE LOGISTIQUE



Table des matières

A.	PRESENTATION	3
1)	Objectif de Chomarats	3
2)	Objectif de la charte logistique.....	3
3)	Domaine d'application	3
B.	QUANTITE / DELAI	4
1)	Respect rigoureux de nos programmes	4
➤	Conformité des quantités commandées.....	4
➤	Conformité des délais de livraison	4
2)	Respect de l'horaire de livraison.....	4
3)	Respect du lieu de livraison	4
C.	SPECIFICATIONS DE LIVRAISON	5
1)	Le Bon de Livraison.....	5
➤	Conformité des quantités livrées.....	5
➤	Conformité du BL.....	5
2)	Le conditionnement.....	5
➤	L'étiquette	5
➤	L'unité de conditionnement	5
D.	COMMUNICATION	6
1)	Communication	6
2)	Contacts.....	6
E.	INCIDENTS LOGISTIQUES	7
1)	Les exigences logistiques	7
2)	Les démerites	7
3)	Les coûts	7
F.	PERFORMANCE LOGISTIQUE	8
1)	Taux de Service.....	8
2)	Taux de Qualité.....	8
3)	Gestion des TopWorst.....	8
G.	CONCLUSION.....	8



A. PRESENTATION

1) Objectif de Chomarar

La politique de CHOMARAT vise à une réduction globale des coûts. Elle s'appuie en particulier sur le renforcement des actions de tension des flux, depuis la fabrication du fournisseur jusqu'au poste de montage de CHOMARAT. Elle implique la suppression des opérations inutiles (attentes, arrêts, ressaisies d'informations, reconditionnement...). Elle nécessite la livraison des produits dans le conditionnement défini, en quantité demandée, au bon moment et au bon endroit.

2) Objectif de la charte logistique

L'objectif de cette charte Logistique est de formaliser les principes Logistiques régissant les relations entre CHOMARAT et ses fournisseurs.

Cette formalisation doit nous permettre de :

- ✓ sécuriser les flux physiques et d'informations
- ✓ faire la chasse aux stocks superflus et inutiles
- ✓ Clarifier et simplifier nos circuits administratifs (commande, livraison, facturation...)
- ✓ chasser les prestations inutiles
- ✓ minimiser les coûts

Le respect aux exigences de cette charte s'inscrit dans une logique d'amélioration continue engagée par CHOMARAT et exprime une volonté de partenariat entre CHOMARAT et le fournisseur.

Cette charte doit être un outil de progrès pour CHOMARAT et ses fournisseurs dans les domaines suivants :

- ✓ Les échanges d'informations
- ✓ Les emballages et les conditionnements
- ✓ L'étiquetage et l'identification
- ✓ Les documents d'accompagnements
- ✓ Le transport
- ✓ La sécurisation des approvisionnements
- ✓ La mesure des performances Logistiques
- ✓ Le traitement des litiges

L'objectif à terme est de pouvoir intégrer nos fournisseurs dans le fonctionnement quotidien. C'est un moyen puissant pour réduire les stocks et les délais, en tirant parti du code à barres, des améliorations des conditionnements, de l'optimisation des fréquences et des conditions de livraison.

3) Domaine d'application

Cette charte s'applique à tous les fournisseurs livrant de la matière et des composants entrant dans la fabrication des produits CHOMARAT.

La réponse à la charte Logistique se fera au travers du retour de la feuille à renseigner jointe en Annexe 01.



B. QUANTITE / DELAI

1) Respect rigoureux de nos programmes

Le fournisseur s'engage à respecter les quantités et les délais.

L'ensemble des exigences concernant nos programmes de livraisons est détaillé ci-dessous. Toute anomalie fera l'objet d'une Fiche d'Incident Fournisseur (FIF). Voir l'exemple en Annexe 02

➤ **Conformité des quantités commandées**

Aucun écart de quantité entre la commande et la livraison ne sera accepté.

Pour les fournisseurs de matière Fil une comptabilité matière sera tenue afin de vérifier le respect du taux de bobines partielles négocié.

Chomarats a mis en place un système de blocage informatique : en cas d'excédent de livraison sur le programme (quantité livrée = quantité commandée + 20%), CHOMARAT s'autorise à retourner la marchandise au-delà des 20% en port dû.

➤ **Conformité des délais de livraison**

Dans le cas d'un incoterm EXW aucun écart de délai entre la date de commande validée et la date d'enlèvement ne sera accepté.

100% des frais occasionnés par un écart de mise à disposition de la matière seront facturés en retour au fournisseur.

La date de livraison validée est la date de confirmation de livraison par le fournisseur. En cas d'absence de confirmation alors la date de livraison validée sera identique à la date de livraison demandée.

Dans le cas d'un incoterm DDP nous autorisons une réception sur une plage J-2 / J+1 au regard de la date de livraison Validée (J-4 zone Asie ou Amérique). Toute livraison anticipée de plus de deux jours (4 pour la zone Asie ou Amérique) sera bloquée au sein de notre service de réception.

2) Respect de l'horaire de livraison

Vos livraisons doivent être organisées de manière à respecter les horaires d'ouverture de notre réception ou de la plate-forme. Ces horaires étant variables en fonction des lieux de livraison, vous trouverez en annexe 03 l'horaire au regard de chaque adresse de livraison possible.

Chomarats n'acceptera pas de livraison en dehors de cette plage horaire, toute anomalie fera l'objet d'une Fiche d'Incident Fournisseur (FIF).

Dans le cas exceptionnel où la réception devrait néanmoins s'effectuer en dehors de ces plages horaires, un accord préalable du service logistique de CHOMARAT ou de la plate-forme devra être obtenu.

3) Respect du lieu de livraison

Chomarats demande à ses fournisseurs de respecter le lieu de livraison indiqué au sein de ses commandes.

En annexe 03 vous trouverez le plan d'accès détaillé pour chaque adresse de livraison possible.

Lors de l'arrivée du chauffeur, ce dernier devra veiller à porter les EPI obligatoires (chaussures de sécurité, gilet réfléchissant)

COMMANDE N° 256731 DU 26/01/2016

Quantité	Désignation Article	N° Art.	P. U.	Montant	Détail Livr
22000,000 KG	111AX11 2400 C BP ADV. (PROV.ARDORSE)	6465			

Voir Cart App. Nomencl. CEE : 7019120039

A livrer à : CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES 07169 MARIAC FRANCE QUAI N°2 1 ALJ

Total hors taxes
Total taxes TVA
Total T.T.C.

EUR
EUR
EUR



C. SPECIFICATIONS DE LIVRAISON

Le respect des spécifications de livraison doit permettre de faciliter le contrôle quantitatif en réception.

1) Le Bon de Livraison

Le bon de livraison doit être clair et bien renseigné afin de permettre une saisie optimale.

L'ensemble des spécifications concernant le bon de livraison sont détaillées ci-dessous,

➤ **Conformité des quantités livrées**

La quantité annoncée sur le BL doit être conforme avec la quantité réellement livrée.

➤ **Conformité du BL**

Le bon de livraison doit contenir les informations suivantes :

En-tête :

Expéditeur (fournisseur) : Nom, N° de compte Fournisseur Chomarat, adresse, numéro de téléphone et numéro de fax, personne à contacter.

Informations BL : date d'envoi, désignation « Numéro de Bon de Livraison », numéro de BL., N° de commande CHOMARAT

Destinataire : Coordonnées de Chomarat (N° de quai de livraison demandé)

Code TVA pour les pays de la CE. (N° Intracommunautaire)

Zone de texte :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Référence client Chomarat | - Unité de mesure de la référence |
| - Référence fournisseur | - Nombre d'Unité de conditionnement (UC) |
| - Désignation article | - Quantité par UC (impératif pour le fil : nb de bob / palette) |
| - N° commande Achat | - Quantité totale par référence |
| - N° lot fournisseur/référence | - Numéro de l'UM (N° de palette) |

- Date de péremption

Pied de page :

- | | |
|--------------------------|----------------|
| - Nombre de colis par BL | - Transporteur |
| - Nombre total d'UM | - Poids brut |
| - Numéro de page | |

2) Le conditionnement

L'ensemble des spécifications de conditionnement du produit (Etiquette, unité de conditionnement) sont détaillées ci-dessous :

➤ **L'étiquette**

L'étiquette doit permettre une identification claire et simple du produit ainsi que sa traçabilité.

(Mettre une étiquette sur chaque face de la palette ou rouleau)

Chaque colis et/ou UM doit être clairement identifié conformément aux instructions suivantes :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Référence Chomarat | - Désignation du produit |
| - Quantité par colis ou UM | - Réglementation ou Sécurité |
| - Numéro de lot et date de fabrication | - Référence fournisseur |
| - Poids | |

➤ **L'unité de conditionnement**

Le conditionnement doit garantir la qualité des pièces et permettre une livraison directe sur le poste de consommation.

L'Unité de Manutention doit garantir la sécurité des produits pendant les opérations de manutention, de transport et de stockage.



D. COMMUNICATION

1) Communication

Chomarats attend de la part des fournisseurs une communication régulière (disponibilité, mise à disposition des informations ...) et une communication préventive (anticipation des problèmes).

Chomarats demande à ses fournisseurs une Information systématique des difficultés éventuelles de livraison :

- à réception de nos programmes (sous 48 h maximum)
- dès la connaissance d'un incident

En cas d'évolution de lead time, le fournisseur s'engage à envoyer à Chomarats une mise à jour par référence produit.

En cas de difficultés, le fournisseur s'engage à avertir Chomarats afin qu'ensemble nous ayons le temps d'étudier des solutions dégradées de livraison.

2) Contacts

Afin de faciliter et de garantir une communication, et ce quel que soit la typologie des éléments à traiter, veuillez trouver ci-dessous notre matrice de communication. Cette dernière est reprise en annexe 01 afin que vous puissiez la compléter et nous la retourner :

CHOMARAT			
Fonction	Coordonnées	Fonction	Coordonnées
Approvisionnement	+33 4 75 29 85 37 alain.jarjat@chomarats.com		
Responsable Logistique	+33 4 75 29 85 32 thierry.roubaud@chomarats.com		
Directeur Logistique	+33 4 75 29 85 05 yves.guillo@chomarats.com		



E. INCIDENTS LOGISTIQUES

Un incident est un événement lié à la non-qualité Logistique nécessitant une action corrective immédiate du fournisseur.

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos méthodes de travail, nous avons décidé de mettre en place une Fiche d'Incident Fournisseur (FIF) susceptible de générer des coûts et des démerites. Cette dernière évaluera plus précisément votre prestation.

1) Les exigences logistiques

A tout manquement à nos exigences Logistiques, une Fiche d'Incident Fournisseur sera complétée par le service concerné et sera envoyée au fournisseur. Vous devrez alors prendre en compte nos remarques pour vos futures livraisons et mettre en place les actions correctives dans les 10 jours qui suivent l'envoi de la FIF.

Les exigences Logistiques prises en compte concernent les principaux points de cette charte, à savoir :

- Le respect de nos programmes
- La conformité aux spécifications de livraison
- La réactivité
- La communication

2) Les démerites

Lors de la rédaction d'une FIF, des points de démerite seront attribués et seront pris en compte dans la cotation globale qu'effectuera Chomarats.

Les démerites sont des points de pénalités attribués à la non qualité Logistique.

Les démerites sont en fonction du niveau de perturbation :

- Niveau 1 – Perturbation du flux d'information :
L'absence d'un renseignement nous gêne sensiblement dans le traitement des informations relatives à votre prestation. Ces perturbations se situent au niveau de la communication, de l'identification des colis, de l'identification de l'unité de manutention et du bon de livraison.
- Niveau 2 – Perturbation en réception
Les perturbations repérées en réception concernent les anomalies de conditionnement et de palettisation.
- Niveau 3 – Perturbation du processus de production
Ces perturbations se situent au niveau des quantités manquantes, des excédents de livraison, des mécomptes et des problèmes de traçabilité.
- Niveau 4 – Perturbation Client
Dans le cas où les perturbations 1, 2 ou 3 entraîneraient une dégradation de notre taux de service vis-à-vis de nos clients

3) Les coûts

Le fournisseur pourra supporter tout ou partie des frais engagés par Chomarats si sa responsabilité est identifiée comme cause d'un Incident Logistique.

Le coût de l'incident Logistique à la charge du fournisseur sera le coût réel des activités supplémentaires et des conséquences créées par cet incident.

- Arrêt de ligne facturé à 30€(HT) l'heure.
- Temps supplémentaire de travail (nuit ou Week-end) dû à l'incident facturé à 45€(HT) l'heure.
- Dégâts



F. PERFORMANCE LOGISTIQUE

1) Taux de Service

CHOMARAT mesure un taux de service fournisseur et demande à ses fournisseurs de s'engager à garantir un taux de service > 98%.

Le taux de service sera calculé de la manière suivante pour chaque référence (ligne commande):

Si la quantité livrée est égale à la quantité commandée à +/- 10% ET si le jour de livraison se situe entre J-2 / J+1 de la date échéancée, le fournisseur a gagné 1 point (Pour la zone Asie ou Amérique : J-4 / J+1)

Le taux de service est égal à la somme des points gagnés / le nombre de livraison.

2) Taux de Qualité logistique

CHOMARAT mesure un taux de qualité fournisseur et demande à ses fournisseurs de s'engager à garantir un taux de qualité < 5%.

Lors de la rédaction d'une FIF (Cf. chapitre E / article 2), des points de démerite seront attribués et seront pris en compte dans la cotation globale qu'effectuera Chomarat.

Les démerites sont en fonction du niveau de perturbation :

- Niveau 1 – Nombre de point de démerite : 1
- Niveau 2 – Nombre de point de démerite : 2
- Niveau 3 – Nombre de point de démerite : 5
- Niveau 3 – Nombre de point de démerite : 10

Le taux de qualité est égal à la somme des points de démerite / le nombre de livraison.

3) Gestion des TopWorst

Afin d'accompagner nos fournisseurs dans leurs démarches d'amélioration, CHOMARAT, à fréquence régulière, convoquera (physiquement ou au travers de confcall) les 3 plus mauvais fournisseurs. L'objectif de ces échanges étant de :

- vérifier la vision partagée du niveau qualité logistique
- comprendre l'origine des mauvaises performances
- définir un plan d'action permettant l'amélioration du niveau qualité logistique
- valider les coûts inhérents à cette mauvaise performance

G. CONCLUSION

L'ensemble de ce document doit permettre aux fournisseurs de CHOMARAT de connaître pleinement les règles de gestion concernant l'approvisionnement en matière première. L'équipe logistique de CHOMARAT (cf. Annexe 01) se tient à leur disposition afin de clarifier tout point susceptible de devoir être approfondi.



ANNEXE 01

Cette présente Charte est validée par la Direction des Achats de CHOMARAT.

Afin de confirmer votre engagement quant au respect des règles mentionnées au sein de ce document nous vous prions de nous retourner cette annexe en stipulant les coordonnées des contacts de votre entreprise.

CHOMARAT			
Fonction	Coordonnées	Fonction	Coordonnées
Approvisionnement	+33 4 75 29 85 37 alain.jarjat@chomarat.com		
Responsable Logistique	+33 4 75 29 85 32 thierry.roubaud@chomarat.com		
Directeur Logistique	+33 4 75 29 85 05 yves.guillo@chomarat.com		



ANNEXE 02

CHOMARAT		FICHE INCIDENT FOURNISSEUR					
N° F.I. :		M5000F-D04 revision 0		Page 1/2			
1	A compléter		L'Emetteur		2		
	Identification du produit concerné		Description du problème				
	Date :	Produit fournisseur Libellé :		Photo			
	Secteur Emetteur :	N° OF / lot / pièces :					
	Nom :	Produit Chomarat Libellé :		Analyse du défaut			
	Destinataire :	N° OF / lot / pièces :					
	Lieu de détection du problème						
	Quantité concernée						
	Recurrence		Date	Quantité		Article / N° de lot	
3	A compléter par l'Emetteur		A compléter par le destinataire		4		
	Date :	Nom+ Visa :		Date :		Nom+ Visa :	
	Actions immédiates engagées par Chomarat		Actions immédiates engagées par le fournisseur				
	Décisions :		Décisions : Délai de réponse : 48h à réception				
	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Retour fournisseur<input type="checkbox"/> Utilisation produit<input type="checkbox"/> Derogation<input type="checkbox"/> Tri<input type="checkbox"/> Refaisage<input type="checkbox"/> Rebut		Analyse du défaut				

- 1 Identification du produit non-conforme, traçabilité, quantité concernée... Complété par Chomarat
- 2 Description du problème, photo et analyse laboratoire si possible. Complété par Chomarat
- 3 Actions immédiates engagées par Chomarat. Complété par Chomarat
- 4 Actions immédiates engagées par le Fournisseur. A retourner à Chomarat complété par le Fournisseur dans un délai de 48h.



ANNEXE 02

CHOMARAT <small>SAISON 2018-2019</small>		FICHE INCIDENT FOURNISSEUR			
N° F.I. :		M5000F-D04 revision 0		Page 2/2	
A compléter par le destinataire					
5	Recherche des causes Délai de réponse : 2 semaines		Actions correctives Délai de réponse : 3 semaines		
	Causes possibles du problème	Pourquoi	Liste des actions	Délai et conformité	Date mise en place
	Matière				
	Méthode				
	Main d'œuvre				
	Machine				
	Milieu				
Date : Nom + Visa :		Date : Nom + Visa :			
Actions pour prévenir la récurrence					
7	Date de la mise en place	<input type="checkbox"/> Révision AMDEC (documents à fournir)	<input type="checkbox"/> Révision plan de surveillance (documents à fournir)		
		<input type="checkbox"/> Modification de la spécification technique du produit (document à fournir pour validation)	<input type="checkbox"/> Généralisation à d'autres produits Précisez :		
					8
					Clôture : Validation resp. Qualité Date : Nom + Visa :

- 5** Recherche des causes au moyen des 5M (Matière, Méthode, Main d'œuvre, Machine, Milieu) et des 5 pourquoi. A retourner à Chomarats complété par le Fournisseur dans un délai de 2 semaines
- 6** Liste des actions correctives ainsi que des délais de mise en place. A retourner à Chomarats complété par le Fournisseur dans un délai de 3 semaines
- 7** Actions préventives. A retourner à Chomarats complété par le Fournisseur dans un délai de 3 semaines
- 8** Clôture. Réservé à Chomarats



ANNEXE 03

N° QUAI	ADRESSE	JOUR ET HORAIRE D'OUVERTURE
Quai 1	CHOMARAT Le pont de Fromentières 07160 MARIAC	Lundi au Jeudi : 7h 16h00 Vendredi : 7h 14h00
Quai 2/1		Lundi au Jeudi : 6h30 19h00 Vendredi : 6h30 12h00
Quai 2/2		
Quai 4/1		Lundi au Vendredi : 7h 15h
Quai 4/2		
Quai 6		Lundi au Vendredi : 8h 11h
Quai 7	CHOMARAT Rte de St Jean Roure 07160 LE CHEYLARD	Lundi au Jeudi : 6h 20h Vendredi : 6h 12h
Quai 8	CHOMARAT 175 Route de Vals Les Bains, Les Lèches 07160 MARIAC	Lundi au Vendredi : 8h 11h
Quai 13	CHOMARAT Avenue de Chabannes 07160 LE CHEYLARD	Lundi au Jeudi : 7h 19h Vendredi : 7h 17h
Trs PLANTIER	TRS PLANTIER FRERES 125 route de Vals 07 160 LE CHEYLARD	Lundi au Vendredi : 7h30 17h30
GONDRAND	GONDRAND FRERES ZI de la Motte secteur nord, 26800 PORTES LES VALENCE	Lundi au Vendredi : 8h 11h
SOUS-TRAITANTS	Adresse à préciser à la commande	

